

N° 2017-1475  
Décret n° portant approbation de la  
cession de la licence d'établissement et  
d'exploitation des réseaux de  
télécommunications ouverts au public de  
SENTEL GSM SA à WARI SA.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,**

VU la Constitution ;  
VU la loi n°2011-01 du 24 février 2011 portant Code des Télécommunication, modifiée  
par la loi 2017-13 du 20 janvier 2017 ;  
VU le décret n°2014-845 du 06 juillet 2014 portant nomination du Premier Ministre ;  
VU le décret n°2014-853 du 09 juillet 2014 portant répartition des services de l'Etat et  
du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à  
participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les  
ministères, modifié ;  
VU le décret n°2014-885 du 22 juillet 2014 relatif aux attributions du Ministre des Postes  
et des Télécommunications ;  
VU le décret n°2015-855 du 22 juin 2015 portant composition du Gouvernement modifié  
par le décret n°2016-1705 du 28 octobre 2016 ;

Sur le rapport du Ministre des Postes et des Télécommunications,

**DECRETE :**

**Article premier.-** Est approuvée la cession de la licence d'établissement et  
d'exploitation des réseaux de télécommunications ouverts au public de SENTEL GSM SA  
à WARI SA.

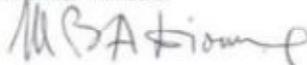
**Article 2.-** WARI SA est tenu de respecter l'ensemble des dispositions de la Convention  
et du cahier des charges signées par SENTEL GSM SA au moment de la cession.

**Article 3.-** Le Ministre chargé des Finances et le Ministre chargé des  
Télécommunications sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du  
présent décret.

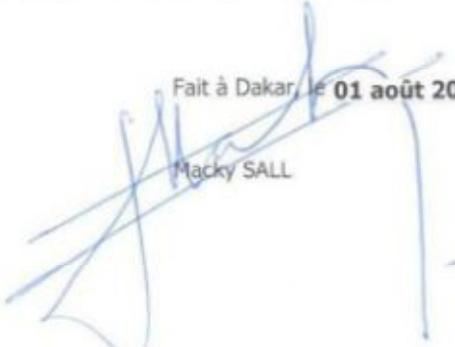
Fait à Dakar, le **01 août 2017**

Par le Président de la République

Le Premier Ministre



Mahammed Boun Abdallah DIONNE



Macky SALL